

J'ai le devoir de :

- M'acquitter de ma licence chaque année, et de pouvoir la présenter à tout moment .
- Tout membre devra se comporter en bon sportif, le "BON SPORTIF" est défini comme respectant les règles suivantes: tenue correcte, utilisation d'1 serviette sur toutes machines de cardio training, sur les tapis, des chaussures de sport adaptées et propres (à ne chauffer qu'à l'entrée de la salle), maillot de bain interdit sous les vêtements d'entraînement. En salle, entraînement torse nu interdit, utilisations des appareils dans leurs spécificités respectives, rangement systématique du petit matériel. Chaque adhérent est prié de ranger ses effets personnels dans les casiers des vestiaires et de les fermer. Il ne faut rien entreposer de manière permanente dans ces mêmes vestiaires. Les sacs de sport sont formellement interdits dans les salles - Mettre les bouteilles vides, les gobelets et les déchets dans les poubelles à disposition. De signaler les appareils en panne ou tout dysfonctionnement constaté à une personne du bureau ou à l'accueil.
- Mettre les bouteilles vides, gobelets et déchets dans les poubelles à disposition
- De signaler les appareils en panne ou tout dysfonctionnement constaté à une personne du bureau ou à l'accueil
- D'utiliser une serviette de toilette personnelle sur les tapis et les machines et de désinfecter à l'aide des produits à disposition.
- Être responsable de son matériel perso : serviettes, portables, clés et être le seul utilisateur du badge
- De respecter ce règlement.

Si toutes ces causes sont réunies :

J'ai le droit :

- D'accéder à la salle de musculation pendant les horaires d'ouverture de la salle.
- De participer à 2 heures de cours de fitness pour lesquels je suis inscrit.
- Après utilisation, de laisser les appareils tel que je veux les trouver à mon arrivée.
- D'accéder à la fontaine à eau et à la machine de boissons chaudes mises gracieusement à votre disposition.
- De prendre plaisir à venir à la salle de sport.

Note :

L'accès de la salle est interdit aux mineurs.

Une licence est prise pour une année, en aucun cas elle ne sera remboursée.

S'il y a non respect de règlement, l'accès à la salle pourra être refusé sans ouvrir de droit au remboursement de la licence.

Sportivement, Le Bureau

[Télécharger le règlement](#)